

Non remplacement en lycées

Derrière les annonces...

L'annonce du ministre Geffray vendredi 9 octobre concernant le déploiement d'un peu plus de 3000 TZR fait beaucoup parler. Il semble important de redonner un peu de contexte à ce nouvel enfumage gouvernemental.

TZR, c'est quoi ?

Les TZR, ce sont ces « fameux » Titulaires sur Zone de Remplacement. Il s'agit donc de professeur·es ayant obtenu un concours de l'enseignement (CAPES, CAPLP, Agrégation,…) mais dont le poste n'est pas fixe dans un établissement : ils et elles sont appelé·es pour répondre aux besoins chaque année sur le territoire. Les TZR peuvent être affecté·es pour une année entière, ou pour des suppléances dites "de courte durée" (les absences de moins de 15 jours n'étant pas comblées, même en cas de renouvellement d'arrêt de travail par exemple). Dans ce dernier cas, entre deux suppléances "courtes", le·la TZR doit se rendre dans son établissement de rattachement pour accomplir certaines tâches pédagogiques.

Pourquoi 3000 TZR non affecté·es en octobre ?

La faute à une mauvaise gestion administrative ? Bien sûr que non…
Il faut savoir que « TZR » est une affectation comme une autre lors du mouvement intra-académique, au printemps. Il faut souvent ensuite de nombreuses années avant d'obtenir un poste dit « fixe », dans un établissement. Les besoins en septembre ne peuvent pas être en adéquation parfaite avec les professeur·es disponibles. Des TZR peuvent rester sans affectation, car il n'y a pas de besoins immédiats dans leur matière sur leur zone (qui peut pourtant aller jusqu'à un département entier). Il n'y a rien d'illogique là-dedans : pour remplacer des personnels absents (malades, en accident, en congé maternité ou paternité…) après la rentrée scolaire, il faut disposer de ces personnels supplémentaires. C'est bien l'insuffisance de ces personnels disponibles qui donne des situations intenables de non-remplacement des semaines durant. D'ailleurs, certaines zones ne disposent d'aucun volant de TZR dans certaines matières.

Où sont les contractuel·les ?

S'ajoute qu'à la rentrée de septembre, de nombreux·ses contractuel·les se sont vu signifier un non-renouvellement de leurs contrats, pour des raisons budgétaires. Aujourd'hui, pour tenter de gérer l'urgence, le ministre a annoncé l'embauche d'un millier de contractuel·les… soit moins que les suppressions de postes de l'an dernier !

Pour conclure

Derrière ces annonces ne repose aucun progrès concret quant au recrutement de personnels. L'attractivité des métiers de l'Education nationale a été mise à mal par des années de politiques mortifères. La situation ne pourra pas s'améliorer durablement tant qu'une large revalorisation salariale n'aura pas eu lieu, doublée d'embauches importantes et d'un plan de titularisation des personnels contractuels.